Avis d'achat sur bons de commande N° 115/2026

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine du Médicament et des produits de santé procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Entretien et réparation des imprimantes de l'Agence Marocaine du Médicament et des produits de santé**

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Unité	Quantité	Garantie
1	Réparation d'imprimante couleur HP LaserJet Enterprise M655adn avec remplacement de l'unité de fusion (four) complète d'origine et de l'unité de transfert, y compris toutes sujétions	U	15	3 mois
2	Réparation d'imprimante couleur HP LaserJet Enterprise 4525 avec remplacement de l'unité de fusion (four) complète d'origine et de l'unité de transfert, y compris toutes sujétions	U	1	3 mois
3	Réparation d'imprimante HP LaserJet Enterprise M508dn avec remplacement de l'unité de fusion (four) complète d'origine et de l'unité de transfert, y compris toutes sujétions	U	2	3 mois
4	Réparation d'imprimante HP LaserJet Enterprise M507d avec remplacement de l'unité de fusion (four) complète d'origine et de l'unité de transfert, y compris toutes sujétions	U	1	3 mois
5	Réparation d'imprimante HP LaserJet Enterprise M282dn, y compris toutes sujétions	U	1	3 mois
6	Réparation d'imprimante multifonction Canon i-SENSYS MF452dw avec remplacement de l'unité de fusion (four) complète d'origine, y compris toutes sujétions	U	1	3 mois
7	Réparation d'imprimante couleur HP M4525A avec remplacement de l'unité de fusion (four) complète d'origine et de l'unité de transfert, y compris toutes sujétions	U	1	3 mois

8	Réparation d'imprimante couleur HP M6700dn avec remplacement de l'unité de fusion (four) complète d'origine et de l'unité de transfert, y compris toutes sujétions	U	1	3 mois
9	Réparation d'imprimante HP Color LaserJet CP3525dn avec remplacement de l'unité de transfert et de l'unité de fusion (four), y compris toutes sujétions	U	5	3 mois
10	Réparation d'imprimante HP LaserJet Pro 4003 avec remplacement de l'unité de fusion (four) complète d'origine, y compris toutes sujétions	U	48	3 mois
11	Réparation d'imprimante HP LaserJet Pro 402 avec remplacement de la carte réseau, y compris toutes sujétions	U	9	3 mois
12	Réparation d'imprimante HP LaserJet Pro 402 avec remplacement de l'unité de fusion (four) complète d'origine, y compris toutes sujétions	U	38	3 mois
13	Réparation d'imprimante HP LaserJet Pro 406 avec remplacement de l'unité de fusion (four) et de la carte réseau, y compris toutes sujétions	U	20	3 mois
14	Réparation d'imprimante Canon 443 avec remplacement de l'unité de fusion (four) complète d'origine, y compris toutes sujétions	U	7	3 mois
15	Réparation d'imprimante Canon 246 avec remplacement de l'unité de fusion (four) complète d'origine, y compris toutes sujétions	U	10	3 mois
16	Réparation d'imprimante Samsung 3710 avec remplacement de l'unité de fusion (four) complète d'origine, y compris toutes sujétions	U	12	3 mois
17	Réparation d'imprimante HP LaserJet Pro 400 avec remplacement de l'unité de fusion (four) complète d'origine, y compris toutes sujétions	U	43	3 mois
18	Réparation d'imprimante HP LaserJet Pro 400 avec remplacement de la carte réseau, y compris toutes sujétions	U	7	3 mois
19	Réparation d'imprimante Lexmark 510, y compris toutes sujétions	U	2	3 mois

- **Lieu d'exécution :** Rabat
- **Délai d'exécution et modalités de livraison :** Le délai d'exécution des prestations est fixé à 03 jours à compter de la date de notification du bon de commande au titulaire.
- **Visite obligatoire des lieux :** Les soumissionnaires sont tenus d'effectuer une visite préalable des lieux. L'attestation de visite devra être transmise obligatoirement à l'adresse électronique suivante : achats@ammps.gov.ma.
- **Lieu et période de la visite :** La visite des lieux devra être effectuée au siège de l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé, sis à la Rue Lamfaddel Charkaoui, Cité Al Irfane à Rabat, ainsi qu'à l'annexe de l'Agence située à la Rue Jbel Al Ayachi, Agdal – Rabat. Elle devra être réalisée à compter de la date de publication du présent avis et au plus tard le 10/06/2026 à 16h00.

  NB : La visite est fixée à 15h00 à l'annexe d'Agdal et à 16h00 au siège de l'Agence à Cité Al Irfane.
- **Date et heure limites de réception des devis des concurrents :** Le 11/06/2026 à 12h00.
- **Attribution du bon de commande** : Le bon de commande sera attribué au concurrent ayant présenté l'offre financière la moins-disante et ayant effectué la visite des lieux.
- **Pénalités de retard :**

En cas de dépassement des dates limités des prestations du bon de commande, une pénalité de 1‰ (un pour mille) par jour de retard sera appliqué sur le montant total du bon de commande.

-Le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10% du montant total du bon de commande qui résulte de la présente consultation.

- **Retenue de garantie**

Une retenu de garantie de 10% sera prélevée du paiement du Bon de commande et sera restitué au titulaire du bon de commande après expiration du délai de garantie de 03 Mois et réception définitive des prestations. Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire qui sera restituée dans les mêmes conditions.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov